



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PÉREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/070 du 29 mars 2022 relative au vote du budget Primitif 2022 du budget principal,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- L'exécution du budget pour l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Il appartient au Conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion du budget annexe principal, dressé pour 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Atteste que le compte de gestion reprend les équilibres financiers suivants :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2022**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	25 179 254,45	G	27 849 799,38
	Section d'investissement	B	3 031 844,53	H	2 324 616,24
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	5 656 856,22
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 584 830,24
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	28 211 098,98	= G+H+I+J	38 416 102,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 473 554,50	L	414 304,69
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 473 554,50	= K+L	414 304,69
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	25 179 254,45	= G+I+K	33 506 655,60
	Section d'investissement	= B+D+F	5 505 399,03	= H+J+L	5 323 751,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	30 684 653,48	= G+H+I+J+K+L	38 830 406,77

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_026-DE

S²LOW




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2022**

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu